

EDITO

Chères feuchyssoises, chers feuchyssois,

Les festivités du 14 juillet approchent à grands pas ! Vous découvrirez dans ce numéro spécial, un programme riche en animations, qui vous a été préparé par la commission des fêtes.

Très attendue, notre traditionnelle et populaire brocante, permet aux habitants de profiter d'un moment plaisant et convivial mais aussi de faire du vide dans leur grenier et de gagner aussi un peu d'argent.

Son organisation, à l'extérieur, était déjà contraignante notamment en termes de « sécurité » des participants. Elle se complique aujourd'hui par les nouvelles mesures sécuritaires recommandées par Monsieur le Préfet dans le cadre du plan « Vigilance Attentat ».

Après avoir écouté les conseils des services de la gendarmerie et conscient que le risque « zéro » n'existe pas, j'ai pris la décision de maintenir notre traditionnelle brocante.

*« Je demande aux riverains
un peu d'indulgence »*

Des mesures contraignantes certes pour la commune mais aussi pour les riverains ont été arrêtées à partir du 13 juillet après-midi (barrage de rues, circulation à sens unique, interdiction à tout véhicule de sortir du périmètre de la brocante etc..). Elles vous sont communiquées dans ce numéro.

La sécurité des citoyens, qui est une de mes principales préoccupations, en dépend.

Il me reste à vous souhaiter, à toutes et à tous, de passer de très belles vacances reposantes et ensoleillées.

Bonne lecture,

Votre Maire,
Conseiller Communautaire,
Roger POTEZ.



HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE

Lundi : 8h00-12h00 et 13h30-17h00

Mardi : 8h00-12h00 et 13h30-17h00

Mercredi : 8h00-12h00

Jeudi : 8h00-12h00 et 13h30-17h00

Vendredi : 8h00-12h00 et 13h30-16h30

La mairie est fermée le samedi matin durant les vacances scolaires.

Attention les horaires changent à compter de la rentrée scolaire (cf. page 5)

MEDIATHÈQUE MUNICIPALE

Lundi : fermée

Mardi : 16h30 - 18h00

Mercredi : 10h30 - 12h00 / 14h30-18h00

Jeudi : 15h00-17h30

Vendredi : fermée

Samedi : 10h00-11h45

Fermée le samedi matin durant les vacances scolaires. *La médiathèque sera fermée du 1^{er} au 19 août inclus.*

CCAS

Uniquement sur rendez-vous

SOMMAIRE

Vie municipale p. 2 à 10
Vie scolaire p.11

Vie culturelle p.12 à 13
Vie associative p.14 à 15
Informations municipales p.16 à 20

VIE MUNICIPALE

JOURNÉE DE LUTTE CONTRE LE CANCER DU PANCRÉAS “L'ÉTOILE DE DANIÈLE”



Le Centre Communal d'Action Sociale, la famille PICOT, Adélaïde ZIEBA, ambassadrice de l'Institut Curie à PARIS, et les nombreux bénévoles ont organisé le 26 mars dernier une journée de lutte contre le cancer afin de rendre hommage à Danièle PICOT, notre Adjointe disparue des suites du cancer du pancréas.

La manifestation fut une réussite, beaucoup de partenaires se sont mobilisés et ont proposé de nombreuses activités. Une randonnée quads, des parcours pédestres pour adultes et enfants, des démonstrations de Zumba et de danse country, des animations musicales, des ateliers, des caricaturistes et des jeux pour les plus jeunes, un marché aux fleurs, aux bijoux et aux bonbons.... ont constitué le programme élaboré avec le soutien de la municipalité, des associations, des commerçants et des bénévoles.

Tous les fonds collectés ont été remis au Centre de Recherche de l'Institut Curie à PARIS.

L'évènement, chargé en émotion, s'est terminé par un lâcher de ballons.



PARCOURS DU COEUR

Organisé par la commune, le parcours du cœur est la plus grande opération de prévention-santé. Il a pour but de faire reculer les maladies cardio-vasculaires par l'information et l'apprentissage de pratiques de vie plus saines afin d'éviter les comportements à risque. A une époque où les relations humaines tendent vers toujours plus de virtualité, il



est important de se retrouver lors d'un évènement solidaire, prônant l'effort partagé (celui de la randonnée et du vélo), où plusieurs générations se sont rassemblées à la Maison des Sociétés le dimanche 9 avril dernier.

Ils sont venus pour faire 7 ou 10 km de marche ou de vélo chacun à leur rythme. Les participants se sont tous dépassés car la satisfaction d'œuvrer pour le bien-être de chacun est hautement gratifiante et créatrice de lien social.

VIE MUNICIPALE

COMMEMORATION DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945

Le 8 mai 1945 fut signé à Berlin, l'acte solennel de la capitulation sans condition de l'Allemagne nazie qui mettait fin à la seconde guerre mondiale. Ainsi s'achevaient des années de terreur, de souffrance, de spoliation irréparable et de privations.

Comme chaque année devant le monument aux morts, le Maire, le Président des Anciens Combattants, les membres du Conseil Municipal, les membres du CCAS, les associations locales, les élèves de la classe de Madame BRICARD ainsi que l'école municipale de musique, ont commémoré, avec émotion, le 72^{ème} anniversaire de la victoire des forces alliées contre le nazisme et la barbarie.

Ils ont tenu à rendre hommage aux combattants héroïques, aux victimes de ces terribles années de



guerre, ainsi qu'à toutes celles et ceux qui ont risqué ou sacrifié leur vie pour que nous recouvrions notre liberté.

DUCASSE

Une fois encore, les enfants, petits et grands, se sont réjouis lorsque les manèges ont investi la place de la mairie à l'occasion de la ducasse. L'évènement est une tradition à FEUCHY.

La municipalité a offert aux jeunes de nombreux tickets de manèges pour leur plus grand plaisir. La musique, les odeurs de barbe à papa, de chichis et de nougat et les cris de joie des enfants, ont fait de cette manifestation un rendez-vous festif incontournable.

Pas de doute, l'organisation de cette fête foraine fut de nouveau un véritable succès !



VIE MUNICIPALE

RÉCEPTION DE LA FÊTE DES MÈRES

C'est avec beaucoup de plaisir que le Maire, Roger POTEZ, les membres du Conseil Municipal et les membres du CCAS, ont accueilli le vendredi 26 mai, les mamans de notre village.

Dans son discours, Roger POTEZ a tenu à leur rendre hommage en soulignant le rôle important qu'elles tiennent quotidiennement au sein de la famille.

Malgré le long week-end de l'Ascension, les convives étaient nombreux à répondre présent à l'occasion de cette sympathique réception.

A l'instar des années précédentes, l'équipe municipale, les membres du CCAS et les bénévoles de la commission des fêtes ont remis, à l'issue de



cette réception, la traditionnelle composition florale aux mamans présentes.

NOCES DE PORCELAINE

Ce fut un moment d'émotion et de joie le samedi 29 avril dernier lorsque, Monique et Jacques SAVARY se sont présentés de nouveau devant Monsieur le Maire afin de renouveler leurs vœux et fêter leurs noces de porcelaine.

Vingt ans déjà qu'ils s'étaient dit «oui», le 26 Avril 1997 à la mairie de FEUCHY, devant leurs famille et amis.

Les anniversaires de mariage sont une jolie tradition et prouvent qu'avec les années l'amour perdure.

Depuis leur première union, de nombreux événements, et beaucoup de bonheur sont venus agrémenter leur vie. Monique et Jacques sont aujourd'hui les heureux parents de trois enfants : Manuelle, Dany et Kévin.



MARIAGE

Le samedi 27 mai fut le plus beau jour de la vie de Sandra LETOQUART et de Dominique FAMIL.

En effet, ils ont décidé d'unir leur destinée respective à FEUCHY, en présence de leurs témoins Alain DIEVAL, Jean-Pierre et Guislain LETOQUART, ainsi que Françoise AUGÉZ TELLIER.

Entourés de leurs familles et amis, les futurs époux, très émus, ont prononcé leur vœux de mariage.



VIE MUNICIPALE

FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE

Pascal GOUESNAULT, Responsable des services techniques, et son équipe, ont mis un point d'honneur à fleurir le village en parant les jardinières et les massifs d'une multitude de plantes et de fleurs colorées.

Chaque année, la municipalité s'efforce d'embellir la commune afin de valoriser son territoire dans le respect environnemental. Les habitants contribuent eux aussi à l'embellissement de notre village.



C'est pourquoi les membres de la commission «fleurissement» ont reconduit le concours des maisons fleuries. Un jury passera au domicile des participants afin de déterminer quels seront les heureux gagnants du concours 2017.



RESPECT ENVIRONNEMENTAL

Votre mobilisation est primordiale pour accompagner et compléter celle de la commune.

Le règlement sanitaire départemental précise en son article 32 que «les propriétaires et occupants d'immeubles sont tenus de procéder, dans le cadre de leurs obligations respectives, à l'entretien satisfaisant des bâtiments et de leurs abords».

Il faut entendre par « abords » l'espace public de proximité qui entoure son immeuble, incluant les trottoirs et le caniveau. Les riverains sont tenus de nettoyer et de désherber les abords de leur habitation au même titre que de déneiger leur trottoir l'hiver.

NOUVEAUX HORAIRES DE LA MAIRIE

Désormais, les services administratifs de la mairie seront fermés au public chaque samedi matin. Les nouveaux horaires seront les suivants :

Lundi : 8h00-12h00 et 13h30-17h00
Mardi : 8h00-12h00 et 13h30-17h00
Mercredi : 8h00-12h00
Jeudi : 8h00-12h00 et 13h30-17h00
Vendredi : 8h00-12h00 et 13h30-16h30



VIE MUNICIPALE

L'ÉTOILE DE DANIÈLE

Roger POTEZ, Président du CCAS, la Vice-Présidente, les membres du CCAS et les membres du Conseil Municipal ont été ravis de retrouver, pour une petite réception, l'ensemble des bénévoles venus apporter leur soutien à l'organisation de la journée caritative «l'Etoile de Danièle».

Lors de son discours, le Président a évoqué «ce moment convivial» et les a remercié pour leur investissement : **«car c'est grâce à vous que l'Etoile de Danièle a été un événement incontournable dans notre village. Celui-ci a fait appel à des valeurs qui me sont chères : l'entraide, la solidarité au sein des équipes qui ont travaillé main dans la main et lutté contre le cancer, plus précisément celui du pancréas, encore destructeur. Le dynamisme que vous avez su fédérer dans un état d'esprit résolument festif, ont fait de cette manifestation un moment particulier que l'on a envie de partager. Vous avez été la cheville ouvrière de cette journée. Réunis dans un même but, vous avez donné vie à ce projet».**

Monsieur le Président a ensuite donné la parole à Maryse WISSOCQ, Vice-Présidente du CCAS, qui a également félicité tous les volontaires à l'organisation de cette journée. Elle a annoncé les résultats financiers réalisés qui se sont élevés à 3 488,60€, notamment en précisant les fonds récoltés aux différents stands, ainsi que la vente des cases et des enveloppes. Cette somme a été intégralement reversée à Monsieur le Receveur Municipal le 27 mars dernier. Déduction faite des



dépenses engagées, la somme de 2 966,50€ a ensuite été mandatée au profit du Centre de Recherche de l'Institut Curie à PARIS.

Par ailleurs, les recettes provenant des produits dérivés de l'Institut Curie leur ont été directement versées par leur ambassadrice, Madame ZIEBA Adélaïde, soit 346,00 €.

La Vice-Présidente a tenu à remercier la famille PICOT, ainsi que tous ceux qui de loin ou de près avaient participé à la réussite de ce rassemblement, tant pour leur coopération que pour leur implication au bon déroulement de cette journée.

En plus d'avoir partagé de bons moments, nous sommes légitimement fiers d'avoir contribué, en tant que feuchyssois, à une telle action, réelle lueur d'espoir pour la recherche contre les graves maladies et pour les familles touchées par celles-ci.

Félicitations à toutes et à tous !

BÉNÉFICES RÉCOLTÉS AU PROFIT DU TÉLÉTHON

A l'heure du bilan du Téléthon 2016, la commune de FEUCHY, remercie pour leur dévouement tous les participants, bénévoles et associations.

Par ces temps d'austérité, on pouvait craindre une baisse de participation mais ceci n'a pas été le cas. La mobilisation au profit du Téléthon a permis de collecter la somme de 1299,69€, entièrement reversée à l'AFM.

Parmi les animations proposées, le concours de pêche, les différentes ventes des associations, la soirée «Beaujolais Nouveau» et la soirée «Années 80» furent de véritables fêtes de l'amitié et de solidarité dont peuvent se féliciter les nombreux acteurs mobilisés pour cette cause.

Un grand merci à tous !

VIE MUNICIPALE

PLAN DE GESTION DE LA CANICULE

Chaque été peut être marqué par des températures excessives fragilisant certaines populations dites «à risque», notamment les personnes âgées, handicapées, isolées, même temporairement, les nourrissons ...

Afin de prévenir d'éventuels dommages que pourrait provoquer la canicule, le Centre Communal d'Action Sociale de FEUCHY a souhaité, dans le cadre du Plan de Gestion de la Canicule Départemental, mettre en œuvre un dispositif de prévention en faveur des personnes fragiles face à un tel phénomène.

Par ailleurs et si vous faites partie d'une des catégories de populations citées précédemment, je vous informe que la salle informatique peut vous accueillir tout au long de la journée du 01/07 au 30/09/2017 inclus.

En effet, il s'agit d'un local adapté et frais, se trouvant à proximité de la mairie, équipé de brumisateurs d'eau en vue de pallier aux éventuels méfaits de la chaleur dont vous pourriez être victime.

Si vous désirez obtenir des renseignements complémentaires, je vous demande de bien vouloir vous rapprocher des services de la mairie et de prendre contact avec Madame POTEZ Annick, responsable du CCAS ou Madame BERTINCHAMP Christelle, secrétaire de mairie au 03.21.21.45.00.

CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES

Mouiller son corps et se ventiler

Manger en quantité suffisante

Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour

Ne pas boire d'alcool

Donner et prendre des nouvelles de ses proches

Éviter les efforts physiques

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15
Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.santé.gouv.fr/canicule • www.mets.fr • canicule

ADAPTER LES LOGEMENTS À LA PERTE D'AUTONOMIE



Propriétaires, adaptez votre logement à la perte d'autonomie, la Communauté Urbaine d'ARRAS vous accompagne !

En France, plus de 2 millions de logements ne sont pas adaptés pour un maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie. C'est pourquoi la Communauté Urbaine d'ARRAS a mis en place une politique volontariste en faveur de l'adaptation des logements privés, alliant (sous conditions) des aides financières et un accompagnement technique des projets.

L'adaptation de son cadre de vie à la perte d'autonomie est aussi importante qu'un suivi médical régulier et qu'une bonne hygiène de vie. Se maintenir à domicile longtemps implique notamment de limiter la survenance d'accident, faciliter son quotidien et donc d'aménager ses espaces de vie à cette fin.

Favoriser la circulation, multiplier les points d'appui, aménager une douche ou un monte-escalier, choisir des sols non glissants sont autant d'aménagements assurant sécurité, confort et bien-être pour longtemps.

Pour en savoir plus, contactez la Communauté Urbaine d'ARRAS au :
03 21 21 88 98 / habitat@cu-arras.org

VIE MUNICIPALE

RÉNOVER SON LOGEMENT



Des aides financières pour améliorer le confort thermique de votre logement !

Vous êtes propriétaire de votre habitation et vous envisagez des travaux d'amélioration énergétique ? la Communauté Urbaine d'ARRAS peut vous accompagner dans votre projet !

Pourquoi rénover ?

Pour alléger ses factures d'énergie... Rénover son habitat, c'est faire un geste pour son porte-monnaie. Les travaux de rénovation permettent de baisser de manière importante la consommation d'énergie et réaliser de véritables économies sur vos factures !

Pour plus de confort... Car rénover son habitat, c'est aussi diminuer les pertes de chaleur de votre habitation, permettre un espace de vie plus sain, et assurer votre bien être au quotidien. Pour en savoir plus, contactez la Communauté Urbaine d'ARRAS au : 03 21 21 88 98 / habitat@cu-arras.org

ENFANCE ET JEUNESSE

INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE HENRI MATISSE POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2017/2018

Quelles démarches ?

Vous devez prendre rendez-vous auprès du Service «Enfance et Jeunesse» de la mairie et transmettre les documents suivants :

- livret de famille
- photocopie d'une pièce d'identité des 2 parents
- 2 justificatifs de domicile datant de moins de 3 mois
- carnet de vaccinations à jour de l'enfant
- certificat de radiation de l'établissement scolaire précédent (si l'enfant était scolarisé dans une autre école)

La mairie vous délivrera un certificat d'inscription et transmettra votre dossier par mail au Directeur de l'école Henri MATISSE. Il est souhaitable de le rencontrer afin qu'il puisse procéder à l'enregistrement de l'inscription académique de votre enfant.



Contact mairie : Madame Aurore PETITHOMME, Responsable «Enfance et Jeunesse» au 03.21.21.45.00.

VIE MUNICIPALE

FÊTE DES VOISINS



C'est reparti pour la fête des voisins, édition 2017. Voilà l'occasion de rencontrer et mieux connaître ses voisins, que l'on salue simplement tout au long de l'année.

Cette fête a été créée pour contribuer à resserrer les liens sociaux entre les habitants et les générations.



Elle permet de développer la convivialité et de rompre l'isolement qui règne dans nos villages.

Dans une société où se développe le repli sur soi et la peur de l'autre, connaître ses voisins c'est faire partie d'une communauté, c'est aussi le moyen de s'entraider.

FÊTE DE LA MUSIQUE



Cette année, la fête de la musique à FEUCHY revient aux sources. Pour sa 4ème édition, la musique a envahi la place de la mairie dès 19H00. Les musiciens étaient prêts à faire vibrer leur public attentif.

A cette occasion les feuchysois ont chanté, dansé au rythme de la musique, et ont pu se restaurer dans une ambiance chaleureuse.

La gratuité des concerts, le soutien de la SACEM, l'appui de la municipalité et l'adhésion de plus en plus importante des habitants ont fait de cette manifestation un grand succès.

Les enfants en ont également bien profité, ils ont particulièrement apprécié la «Mousse Party». L'équipe municipale remercie sincèrement les bénévoles qui ont aidé à mettre en place cette sympathique soirée.



VIE MUNICIPALE

ENFANCE ET JEUNESSE

TEMPS PERISCOLAIRES : RENTRÉE SCOLAIRE 2017-2018

Comme les années précédentes, les temps périscolaires offriront aux enfants inscrits à l'école Henri MATISSE, la possibilité de participer à différentes activités, avant ou après la classe.

GARDERIE ÉDUCATIVE

Elle est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- le matin de 7h30 à 8h20 (ouverture de l'école)
- le soir de 16h30 à 18h30

Les mercredis :

- le matin de 7h30 à 8h50 (ouverture de l'école)
- le soir de 17h00 à 18h30

Pour que votre enfant ait accès à la garderie, il est impératif de remettre à l'animateur présent, dès le premier jour de fréquentation, une carte préalablement achetée en mairie.

NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (NAP)

Les NAP doivent être des moments de découverte, d'initiation, d'échange, de détente et de loisirs.

L'équipe municipale a décidé de maintenir les rythmes scolaires à 4,5 jours et donc de poursuivre les activités périscolaires pour la rentrée 2017/2018. A FEUCHY, 4h d'activités par semaine (1h par jour) sont consacrées aux NAP. Celles-ci ont lieu de 15h30 à 16h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis dans les locaux communaux.

Comment inscrire mon enfant aux NAP ?

Un dossier d'inscription sera transmis, fin août, aux familles dont les enfants sont scolarisés

RESTAURANT SCOLAIRE

Dès la sortie de l'école, l'équipe d'animation se charge de récupérer les enfants inscrits au restaurant scolaire municipal, qui se trouve à la salle polyvalente Guislaine DANEL.

Les tickets de cantine sont à retirer en mairie.

Les commandes de repas se font :

- le lundi avant 11h00 pour le mardi
- le mardi avant 11h00 pour le mercredi
- le mercredi avant 11h00 pour le jeudi
- le jeudi avant 11h00 pour le vendredi

à l'école Henri MATISSE.

Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée en mairie.

Elles sont retenues en fonction des places disponibles aux ateliers, et ce, afin de respecter les normes d'encadrement et de sécurité.

Pour que les enfants profitent de toutes les activités proposées, un roulement sera effectué chaque trimestre, afin que ceux inscrits sur liste d'attente puissent bénéficier également des différents ateliers.

ATTENTION : Aucun dossier ne sera pris en cours d'année sauf pour toute nouvelle inscription à l'école Henri MATISSE.

MERCREDIS RÉCRÉATIFS

Ils sont ouverts de 14h00 à 17h00. Un service de garderie est proposé le soir jusqu'à 18h30.

Des animateurs accueillent les enfants de 3 à 12 ans et proposent un planning d'activités choisies par les enfants selon leurs envies (jeux, sport, activités manuelles, cuisine, journée à thème, sorties occasionnelles...).

- le vendredi avant 11h00 pour le lundi

Il est possible d'inscrire votre (vos) enfant(s) à la semaine, toutefois, en cas d'absence, il est impératif de prévenir la mairie, la veille avant 10h00, pour le report du ticket.

Les animateurs prennent en charge les enfants inscrits sur la liste de cantine. En cas d'erreur de date sur le ticket ou d'oubli de dépôt, leur responsabilité ne pourra être engagée.



VIE SCOLAIRE

ECOLE HENRI MATISSE FÊTE DES ÉCOLES



Le samedi 24 juin, lors de la fête des écoles, c'est en présence des adjoints et des conseillers municipaux que le Maire, Roger POTEZ, a remis un dictionnaire à chacun des élèves de la classe de CM2 de Madame BRICARD.

Un moment fort pour les jeunes feuchyssois qui ont écouté avec attention le discours du premier magistrat : **«ce dictionnaire est un outil précieux et un formidable ami qui vous accompagnera durant toute votre existence. Vous y trouverez beaucoup de réponses à vos questions»** a souligné Monsieur le Maire.



VIE CULTURELLE

ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE LA MUSIQUE À L'ÉCOLE



Le 29 avril, le concert de printemps de l'école municipale de musique fut fortement apprécié. Cette année, plusieurs solistes étaient à l'honneur: Amélie DHÉNIN, au chant, Martin CORNWEL, au trombone, et Eléna HANQUIER, à la clarinette.

La restitution des animations musicales menées à l'école Henri MATISSE par les professeurs de l'école de musique, a eu lieu le mardi 13 juin dernier. Les classes de maternelles ont ouvert le spectacle, suivies par la classe des CP.

Faire chanter en synchronisation un groupe de jeunes enfants ne fut pas chose facile. Mais grâce au mime, Clémence VIVIEN a réussi à mener les différents groupes au terme des représentations, tout en utilisant les percussions, la gestuelle et le chant.



Les classes de primaire ont ensuite réalisé leur prestation. Celles de Monsieur CARPENTIER et de Madame BRICARD ont proposé une comédie musicale intitulée «Nous n'irons pas à l'opéra», sous la conduite de José HANQUIER, Directeur de l'école de musique : un beau voyage musical à travers les plus grands airs d'opéra de WAGNER, VERDI, ROSSINI ou encore BIZET... La mise en scène a réjoui les spectateurs, tout comme la prestation de Monsieur Grégory DEVIS, adjoint, dans le rôle de Monsieur WAGNER !

Le 11 mars dernier a eu lieu, à NOEUX-LES-MINES, le concours régional pour bois. C'est une musicienne de l'école municipale de musique de FEUCHY, Eléna HANQUIER, qui a remporté le premier prix en clarinette.

VIE CULTURELLE

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

DE FIL EN HISTOIRE... ATELIERS AUTOUR DU FIL

ATELIER «YARN BOMBING»

Vous aimez le tricot ou le crochet... ou vous désirez apprendre ? Devenez artistes contemporains !

L'objectif : «habiller de tricot ou de crochet des éléments de la médiathèque pour créer un espace ou une œuvre collective, culturelle et ludique».

Le Yarn Bombing est une forme d'art urbain qui utilise le tricot ou simplement des fils colorés pour investir la rue (arbres, réverbères, mobiliers urbains, escaliers, bancs, etc...) ou les espaces publics intérieurs, en les habillant de manière éphémère, en les rendant moins impersonnel et en suscitant la curiosité des passants ou visiteurs.



Si vous avez de la laine et que vous ne savez qu'en faire, n'hésitez pas! Les donateurs sont les bienvenus !

Vous êtes intéressés ? Renseignez-vous dès maintenant en médiathèque municipale et rejoignez-nous dans ce projet haut en couleurs!

Ateliers accessibles à tous et gratuits!



ATELIER DE CRÉATION D'UN LIVRE

Réalisation d'un Conte Photo illustré par des créations autour de la laine et du fil.

Plusieurs étapes : écriture de l'histoire, réalisation des différents éléments (décors, personnages...), mise en scène et prise de photos.

Ateliers ouverts à tous, adultes et enfants à partir de 8 ans, sur réservation, le nombre de participants étant limité à 10.

Les ateliers auront lieu sur plusieurs séances aux dates suivantes : mardi 11, mercredi 12, jeudi 13 juillet de 15h à 17h et le mercredi 19 juillet de 10h à 12h.

Renseignements en médiathèque au 03 21 21 45 08.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MÉDIATHÈQUE :

Mardi : 16h30 - 18h00

Mercredi : 10h30 - 12h00 et 14h30 - 18h00

Judi : 15h00 - 17h30

Samedi : 10h00 - 11h45

Mail : bibliotheque@feuchy.fr

Site internet : bibliothequefeuchy.biblix.net

VIE ASSOCIATIVE

ENSEMBLE POUR L'ECOLE HENRI MATISSE



L'association a organisé, le mercredi 29 mars, un après-midi «activités manuelles» pour les élèves de CE1 et de CE2.

Trois ateliers étaient assurés par nos bénévoles. Les enfants ont pu pratiquer l'origami, le dessin et remplir des petits flacons de sels colorés.

Tout cela s'est terminé par un goûter préparé par nos soins. Comme d'habitude, tous les enfants de la classe étaient invités.

A l'occasion de la ducasse, l'association a organisé le repas du dimanche 14 mai. L'animation était assurée par sonomusic événements, comme lors de la soirée du nouvel an. Ce fut, cette année encore, un succès avec 150 personnes inscrites, qui ont apprécié nos plats et une ambiance festive.

Pour finir l'année scolaire, nous avons décidé d'emmener les élèves de maternelle au zoo d'AMIENS. Le mercredi 21 juin après-midi, 35 enfants et une quinzaine de leurs parents ont pu bénéficier gratuitement du trajet en car et de la visite. Sous le soleil, ils ont admiré les singes, les éléphants ou

les otaries, ils se souviendront longtemps de ces moments !

La traditionnelle distribution de glaces a eu lieu mardi 27 juin à l'école, de quoi finir agréablement la journée de cours !

Nous serons de nouveau présents dès la rentrée avec de nouvelles activités qui viendront s'ajouter à nos rendez-vous habituels : le livre offert aux élèves, les ateliers de Noël, les chocolats de Pâques, les activités du mercredi après-midi...

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez vous investir pour les élèves de l'école !

Les membres du bureau actuel :

Frédéric RICHARD (président), Caroline BOUR (trésorière), Marie-Elisabeth BRICARD (secrétaire), Laurence LEMAIRE, Laëtitia ANTHIME, Anne-Sophie LEGRAND, Pascal GRUT, Claude QUÉVA, Cathy COUPÉ, Elodie CHOTEAU, Adélaïde ZIEBA, Nathalie MORCEL, Edwige JOURDAIN, Mélanie BÉCU.

UNION FÉMININE

Malgré une pluie fine et continue, la journée «pêche» s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur.

Madame DUCHATEAU a sorti la première truite et s'est vue remettre la coupe pour une année.

Adélaïde qui pêchait pour la première fois, a attrapé le plus grand nombre de truites, elle-même étonnée de sa performance mais très contente.

Le partage s'est fait après un agréable repas au restaurant des Cascades. Celui-ci fut très apprécié.



VIE ASSOCIATIVE

RENCONTRES ET AMITIÉ



L'emploi du temps des membres du club «Rencontres et Amitié» fut bien rempli ces quelques derniers mois. Le vendredi 21 avril dernier, certains adhérents sont allés assister au spectacle musical, chanté et dansé par les artistes de la compagnie TRABUCCO, «La fête de la chanson française», à la salle des fêtes de BAPAUME.

Le mardi 16 mai, le club avait programmé sa traditionnelle journée de pêche à WANCOURT. Le rendez-vous était fixé à 11h30 pour les adhérents à la salle de restauration du site de pêche. Tous ont pu partager le verre de l'amitié sur la terrasse, sous un grand soleil. Le repas s'est déroulé dans un esprit de convivialité.

Après le déjeuner, certains se sont adonnés à la pêche, tandis que d'autres ont joué aux cartes ou autres jeux, accompagnés par le beau temps. Après la distribution des truites pêchées par les plus sportifs, tous les adhérents sont repartis entièrement satisfaits de leur journée.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont participé à la préparation de cette sortie à WANCOURT.

Un voyage à DINANT a été organisé le 20 juin 2017. Il a débuté par la visite de la Citadelle, où les adhérents ont pu découvrir la gastronomie du restaurant situé au sein de ce lieu.

Après un déjeuner copieux, les participants ont pris le téléphérique pour faire une croisière d'une petite heure sur la Meuse. Ensuite, une nouvelle remontée en téléphérique les a emmenés jusqu'au car qui les a conduits vers la brasserie artisanale du BOCQ de PURNODE.

Un guide a commenté les procédés traditionnels de fabrication des bières de haute fermentation,



en particulier LA GAULOISE et la BLANCHE DE NAMUR. En fin de visite une bière a été offerte en dégustation.

Ce voyage a été apprécié, malgré une forte chaleur.

Le Club terminera le premier semestre le mardi 11 juillet et la reprise aura lieu le mardi 22 août prochain.

INFORMATIONS MUNICIPALES

EXTRAITS DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 mars 2017



- Avis du Conseil Municipal de FEUCHY sur le projet de Plan Partenarial de gestion de la demande de logements sociaux et d'information des demandeurs sur le territoire de la Communauté Urbaine d'ARRAS :

Le conseil municipal a décidé d'émettre un avis favorable sur le projet de Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.

- Logements locatifs sociaux : Système National d'enregistrement des demandes - Conventonnement avec l'Etat :

La lutte contre les exclusions, a créé une obligation d'enregistrement, au niveau départemental, de toute demande de logement locatif social. Les demandeurs ont ainsi la garantie du suivi de leur demande. Ils disposent de l'assurance que leur demande est effectivement prise en compte, et, en cas d'attente anormalement longue mesurée par le système d'enregistrement, cette même demande pourra bénéficier d'un examen prioritaire par la commission départementale de médiation.

Le fait d'adhérer au système d'enregistrement de la demande de logement locatif social permet à la commune d'avoir directement accès aux données nominatives des demandes et attribution afin :

- D'alimenter la connaissance des besoins en logements sociaux et d'orienter la politique de production ;

- De produire les éléments d'état des lieux utiles pour définir les orientations communales en matière d'attribution ;

- De proposer à des administrés un service public de proximité complet ;

La loi ALUR du 24 mars 2014 modernise la gestion de la demande de logement social, en mettant en œuvre notamment le dossier unique de demande et la saisie en ligne sur le portail Grand Public de la demande de logement social, et permet aux guichets enregistreurs de partager les informations relatives à la demande, dans l'objectif de simplifier les démarches du demandeur de logement et d'améliorer la transparence du processus d'attribution.

Cette réforme a notamment renforcé les obligations des guichets d'enregistrement en termes de qualité de saisie des demandes.

Ces nouvelles obligations se traduisent par un cadre de référence en matière de qualité des données et de services rendus ainsi que d'une charte départementale Nord et Pas de Calais des règles de mise en œuvre du dossier unique.

Cela nécessite la signature d'une convention annexée de ce cadre de référence et de cette charte départementale, entre la commune et l'Etat.

C'est dans ce cadre que la Commune de FEUCHY a décidé de devenir guichet d'enregistrement de la demande de logement social. Elle bénéficiera pour cela de l'accompagnement de la Communauté Urbaine d'ARRAS et de l'appui technique de l'ARH (Association Régionale pour l'Habitat), gestionnaire départemental.

Le conseil municipal a décidé de devenir service enregistreur de toute demande de logement locatif social et de délivrer au demandeur un Numéro Unique départemental, d'utiliser pour ce faire le nouveau système d'enregistrement national des demandes de logement locatif social et de signer la convention avec l'Etat concernant les conditions et les modalités de mise en œuvre du Système National d'Enregistrement des demandes de logement locatif social.

INFORMATIONS MUNICIPALES

EXTRAITS DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 avril 2017

- Etude et vote du compte de Gestion 2016 de Monsieur le Comptable du Trésor et du Compte Administratif 2016 de Monsieur le Maire :

Le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, le compte de gestion de Monsieur le Comptable du Trésor ainsi que le Compte Administratif de Monsieur le Maire, au titre de l'exercice 2016. Les résultats comptables ont été arrêtés comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes perçues	1 250 269.99 €
Dépenses réalisées	1 083 633.68 €
Excédent de fonctionnement reporté 2015	334 526.22 €
Soit un excédent de fonctionnement 2016	501 162.53 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes perçues	205 515.42 €
Dépenses réalisées	232 049.79 €
Excédent de fonctionnement reporté 2015	65 733.81 €
Soit un excédent de fonctionnement 2016	- 92 268.18 €

Il faut ajouter à cette somme les restes à réaliser en dépenses d'investissement qui s'élèvent à la somme de 138 700 €.

Il s'agit des dépenses d'investissement engagées mais non mandatées au 31 décembre 2016, d'où le résultat de clôture 2016 excédentaire de 408 894.35 € pour les deux sections.

- Etude et vote des taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2017 :

EXTRAITS DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 mai 2017

- Affermissement de la tranche optionnelle 1 relative aux travaux d'aménagement de la Résidence des Prés Fleuris – « LOT 1 : Effacement des réseaux » :

Le conseil municipal a décidé d'affermir la tranche optionnelle 1 pour un montant de 51 644.50 € HT

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas modifier le taux des taxes par rapport à 2016 et donc de retenir et voter les taux proposés pour l'année 2017, comme suit : Taux de TAXE D'HABITATION (12.40 %) ; Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI (18.45 %) ; Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI (40.35 %).

- Etude et vote du Budget Primitif de l'exercice 2017 :

Le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, le Budget Primitif 2017 proposé par Monsieur le Maire. Il est équilibré en DEPENSES et en RECETTES de FONCTIONNEMENT et en suréquilibre budgétaire en section d'investissement et a été examiné et validé par la commission des finances et des budgets.

DEPENSESETRECETTESDEFONCTIONNEMENT:
1 381 704.35 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 403 268.38 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 591 153.38 €

Le Budget Primitif 2017 s'inscrit dans la continuité de la logique de la majorité municipale, à savoir : « garder les finances publiques excédentaires dans un contexte économique défavorable, marqué par la baisse continue des dotations ». La volonté du Conseil Municipal est de tendre à faire aussi bien en dépensant moins et en offrant le même niveau de services à la population. Les réductions de fonctionnement sur les dépenses structurelles (gaz, électricité...) sont privilégiées. Nous recherchons toutes les formes de subventions afin d'accompagner les projets d'investissement retenus par le Conseil Municipal. Les dépenses publiques sont mesurées et étudiées sans cesse. L'envie de réussir et la maîtrise d'une bonne gestion comptable de la commune reste l'une des priorités de l'équipe municipale.

concernant le lot 1 uniquement. Pour rappel, celle-ci porte sur les travaux de réfection et d'aménagement des voiries, d'effacement des réseaux téléphoniques et d'éclairage public dans les rues « des peupliers, des étangs ainsi que dans la voie piétonne entre la rue des peupliers et de Fampoux ». Cette seconde tranche de travaux

INFORMATIONS MUNICIPALES

débutera début septembre pour se terminer au plus tard fin octobre 2017.

- Convention d'occupation domaniale de répéteurs de M2O sur les supports d'éclairage public et divers ouvrages de la commune de FEUCHY :

Le conseil municipal a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation domaniale de répéteurs de la Société M2O sur les supports d'éclairage public et divers ouvrages de la commune, qui entrera en vigueur à compter de sa signature pour une durée initiale de 9 ans, renouvelable par

tacite reconduction par périodes successives de 2 ans sauf dénonciation par l'une des deux parties. Une redevance d'occupation du domaine public par répéteur installé dans la commune, sera réglée d'avance et annuellement à la commune de FEUCHY conformément à la convention en vigueur.

- Etude et vote des subventions allouées aux associations pour l'année 2017

Le conseil municipal a décidé d'allouer à des associations, les subventions pour l'année 2017, pour un montant global s'élevant à 5 700 euros.

NB : Toutes les délibérations sont consultables sur le site internet de la commune.

COURS D'INITIATION À L'INFORMATIQUE

La municipalité propose des formations aux feuchysois qui le désirent pour apprendre à utiliser le matériel numérique le plus courant (ordinateur, tablette, appareils photo...).

Les cours sont dispensés les mardis et vendredis par Bruno LEBLANC, animateur.

Vous pouvez vous inscrire à cet atelier dès maintenant en mairie pour les séances du mois de septembre prochain. Le coût de la cotation annuelle est de 25,00 € par personne.

RESTRICTIONS DE CIRCULATION POUR LA BROCANTE DU 14 JUILLET 2017

L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau de «sécurité renforcée – risque attentat».

Pour ces motifs, dans le cadre de l'organisation de la brocante du 14 juillet qui va générer une forte affluence du public, la municipalité en concertation avec la Gendarmerie de VIS-EN-ARTOIS, a souhaité renforcer son dispositif sécuritaire en mettant des axes de filtrage à l'entrée et la sortie du site. L'entrée principale de la brocante se fera uniquement rue d'Arras, au rond-point de la source. La sortie se fera, quant à elle, rue de Fampoux au droit du numéro 20.

Les chaussées seront barrées de moitié, à l'aide de «Big Bags» remplis de cailloux, limitant ainsi la circulation sans pour autant fermer l'accès aux véhicules d'urgence.

L'heure d'entrée est fixée de 5h30 à 8h00. Par conséquent, aucune voiture ou véhicule roulant (à l'exception de l'organisateur et des véhicules de secours tels que les pompiers ou la gendarmerie),



ne pourra circuler sur la brocante de 8h00 à 13h00, heure de sortie et de fin de brocante.

Par ailleurs, il est nécessaire de rappeler que les rue « des Bouchains, de Péclin, des Acacias ainsi que la ruelle rue d'Arras » seront à sens unique et fermées à la circulation des véhicules dès le 13 juillet, dans l'après-midi. Il est donc demandé aux riverains de bien vouloir prendre les dispositions qui s'imposeront dans ce dernier cas.

Feuchy

Festivités des 13 et 14 juillet

organisées par la commune, avec la participation des associations
US FEUCHY FOOTBALL et COFF



Le 13 JUILLET 2017

BAL GRATUIT de 20h à 2h
dans la cour de l'école Henri MATISSE
Restauration et buvette sur place
23h : FEU D'ARTIFICES
au stade André GORLIER

Le 14 JUILLET 2017

BROCANTE à partir de 8h00
animée par Jean NO,
rues d'Arras, de Fampoux, des Acacias,
des Bouchains, de Péclin et place de la
mairie. Réservation uniquement en mairie.

De 10h00 à 18h00

Mascottes Disney

11h00

Dépôt de gerbe au monument aux morts
suivi d'un vin d'honneur
à l'école maternelle

Cour de l'école Henri MATISSE

De 15h00 à 18h00

SPECTACLE GRATUIT

LILI WHITE 80
EMMANUEL DELACROIX

Restauration et buvette sur place

INFORMATIONS MUNICIPALES

L'ÉTER
en Hauts-de-France

1
ALLER-RETOUR
EN TER

2 €

+ DE 50
ESCAPADES
AU CHOIX

Préparez votre voyage sur :
hautsdefrance.fr

SNCF

Région
Hauts-de-France

**SAINTE-CATHERINE
EXPOSITION**

Du club Patchwork en Artois
CLUBS INVITES: AGNEZ LES DUISANS-AUBIGNY EN ARTOIS-FEUCHY

Les 23 et 24 Septembre 2017

SAISONS

LA PESCHERIE
Chaussée Brunehaut - 62223 Sainte-Catherine
Entrée gratuite - de 10h00 à 18h00 (sans interruption)
www.patchworkenartois.over-blog.com
Boutiques:
ARRAS BRODERIE COUTURE (Arras) et MISSION CREATION (Violaines)

PIZZ' A LA CARTE

Tous les mardis soir à partir de 18h30, le kiosque s'installe sur la place de la mairie. La pizza, à emporter, y est concoctée depuis la fabrication de la pâte jusqu'à la cuisson. Elle est préparée selon la tradition italienne, généreuse et pleine de saveurs. Le kiosque, actuellement en congés, sera de retour à compter du mardi 25 juillet 2017.



MAXIME LE PRIMEUR sera en congés ce mercredi 12 juillet et de retour le mardi 22 août 2017.

BLOC NOTES 2017

JEUDI 13 JUILLET

Bal populaire, dès 20h, dans la cour de l'école Henri MATISSE. Feu d'artifices au stade André Gorlier.

VENDREDI 14 JUILLET

Brocante, dès 7h. Dépôt de gerbe au monument aux morts, dès 11h.

SAMEDI 16 SEPTEMBRE

Repas organisé par le Javelot Club de FEUCHY à la salle des fêtes Guislaine DANIEL.

DIMANCHE 8 OCTOBRE

Repas des aînés, dès 12h00, à la salle des fêtes Guislaine DANIEL.